

débris de fer ou d'acier forgé, les rails usagés et d'autres objets semblables et nous les avons admis en franchise, en vertu de l'article 775 du tarif douanier, tandis que le peuple doit acquitter un droit de 20 à 35 p. 100 sur les objets fabriqués de ces métaux. Je conseille à mes honorables collègues d'examiner les articles 414 et 417, que je ne lirai point pour ne pas retarder les travaux de la Chambre.

Nos manufacturiers ne croient pas à leur propre programme politique. Au moyen de la protection, ils ont porté le coût de fabrication de tout objet, en notre pays, au-dessus de celui des autres pays et, maintenant, ils s'aperçoivent qu'il est plus économique d'importer les matières premières que de les prendre au pays. Ils viennent ensuite réclamer la protection pour venir en aide à l'ouvrier. Quel sophisme! Les membres du Parlement se sont tout à coup aperçus, d'une façon quelconque, que le fermier n'est pas assez protégé; mais, à mon sens, il faut délivrer le cultivateur de ceux qui veulent le protéger. La vérité est que le pouvoir de déterminer les prix ne peut plus offrir de garantie aux ouvriers, vu le désir fébrile que l'on a de recevoir des immigrants. On prétend que si le fermier demandait la protection, on pourrait se servir de cela comme d'un point d'appui pour obtenir du peuple une augmentation de privilèges particuliers. L'honorable représentant de Nanaïmo (M. Dickie) déplorait hier l'exportation des matières premières du Canada à l'étranger; mais je lui ferai remarquer que ces exportations ne se font que dans la mesure où nos industriels et nos capitalistes manquent d'esprit d'initiative et de patriotisme. Par exemple, le désir d'empêcher l'exportation du bois à pâte vient de ce que l'on veut mettre les producteurs de bois à pâte à la merci des manufacturiers. Ces derniers n'auraient qu'à offrir un prix plus élevé pour la matière première. Quand on désire mettre fin aux exportations de blé, on éprouve encore le même désir égoïste de mettre le producteur de blé sous la coupe du meunier canadien. Celui-ci n'a jamais demandé cette mesure tant que les cultivateurs n'eurent pas établi leur propre méthode de vente en commun, laquelle leur permit de veiller eux-mêmes à leur propre intérêt. Ce que les protectionnistes doivent apprendre, c'est que le mot "richesse" n'a de signification que si le peuple met en valeur nos ressources naturelles et en retire des avantages. Susciter des entraves à ses concurrents pour augmenter sa propre richesse est une faute, parce que cela diminue toujours la puissance d'achat du consommateur de son pays. Nos protectionnistes sont tombés dans la même erreur que commirent les ouvriers quand ils tentèrent d'empêcher l'établissement des machines destinées à

économiser la main-d'œuvre. C'est le régime des restrictions. Mais rappelons-nous que les conservateurs se vantent sans cesse de ne jamais changer. Récemment, le professeur Macy Campbell, de Cedar-Rapids (Iowa) a prononcé un discours fort instructif devant le conseil national de la Farmers' Co-operative Marketing Association à Lee House, Washington (D.C.). Il note que le traitement injuste fait à l'agriculteur par le régime protectionniste des Etats-Unis mine la vie économique de toute la nation. Je désire citer un ou deux paragraphes du compte rendu de ce discours:

Le Dr Campbell cita des dossiers du bureau de la statistique des Etats-Unis où il est démontré que le nombre des cultivateurs qui ne possèdent pas la terre qu'ils cultivent augmente sans cesse. En 1880, le pourcentage de ces cultivateurs était de 26; en 1900, il était passé à 35 et, en 1920, à 38. Dans sept états, dit-il, cette proportion a atteint 50 p. 100, tandis que, dans deux états, plus de 50 p. 100 des cultivateurs ne possèdent plus de terre.

Le Dr Campbell déclara que le nombre des cultivateurs qui perdent leurs terres à cause des hypothèques augmente sans cesse également. Il cita des chiffres pour démontrer que, en 1890, 28 p. 100 des cultivateurs étaient accablés d'hypothèques; que, en 1920, ce pourcentage était passé à 40 p. 100 et que, actuellement, la dette provenant d'hypothèques mises sur les fermes atteint aux Etats-Unis la somme formidable de sept milliards de dollars. Il dit:

Tandis que la dette hypothécaire augmentait, la faculté de rachat de ces terres qu'ont les fermiers diminue; de sorte que, tandis que cette faculté de rachat était, en 1910, dans la proportion de 72.10 p. 100, en 1920, elle n'était plus que de 70.9 p. 100 et en 1925, on l'évaluait à 60 p. 100.

Comme le cultivateur perd la possession de sa terre, la faculté d'achat que possèdent les autres augmente. Comme la moyenne du taux d'intérêt sur les hypothèques mises sur les fermes est de 6 p. 100 et comme la moyenne du revenu des fermes est de 3 p. 100, il semble qu'il y ait peu d'espoir de voir rembourser les sept milliards de prêts hypothécaires. Les titres de possession des fermes hypothéquées passent entre les mains de personnes qui vivent, pour la plus grande partie, dans les villes.

Ces paroles nous portent à nous demander, monsieur l'Orateur, ce qui doit se passer dans notre pays, en particulier dans l'Ouest où la moyenne du taux de l'intérêt est de 8, 9, 10 p. 100 et parfois plus élevée, puisque aux Etats-Unis, où le taux de l'intérêt sur les hypothèques placées sur les fermes est de 6 p. 100, ceux qui les cultivent perdent rapidement la possession des fermes. C'est à cause de cela qu'il a fallu demander de faciliter le crédit agricole; mais je prédis que, à moins de faire disparaître certains obstacles que rencontre notre industrie fondamentale, même une méthode de crédit agricole deviendra inutile, dans un avenir plus ou moins rapproché. Je citerai